

31^e HANDICAP INTERNATIONAL de la MEUSE

Organisé le dimanche 2 Mai 2021

Sous les patronages de la Ville de Liège
& de l'administration de l'Éducation physique et des sports

REGLEMENT- AVANT PROGRAMME

1. Le HANDICAP de La MEUSE est international, il est ouvert à toutes les catégories de rameuses, de rameurs et de bateaux, y compris les équipes mixtes (dames et hommes, masters, seniors et juniors)
2. L'épreuve est soumise aux dispositions des codes des courses internationales et belges.
3. L'inscription à l'épreuve entraîne automatiquement l'approbation du présent règlement et plus particulièrement la responsabilité des participants en ce qui concerne les dommages de toutes natures occasionnés à eux-mêmes ou aux tiers, participant ou non à l'épreuve. Les concurrents sont notamment invités à se munir individuellement de gilets de sauvetage et à s'assurer que leur état physique soit conforme aux exigences de l'épreuve. En conséquence la responsabilité du club organisateur ne pourra en aucun cas être mise en cause au-delà de ce que prévoit la loi.
4. DEPART arrêté à 15 h.00 en face de la darse sur l'île MONSIN Pont. Tous les participants seront derrière la ligne de départ avant 14 h.50'
5. PARCOURS : remontée de la Dérivation à partir du Pont oblique jusqu' à la fin du môle situé après L'Union Nautique de Liège, prendre son tournant à la première pile du pont de Fragnée pour reprendre la Meuse vers le RSNM, soit 5.000 mètres.
6. HANDICAPS : suivant tableau en annexe. Le handicap (arrondi aux 10 secondes inférieures) des équipes mixtes sera calculé en faisant la moyenne des handicaps cumulés de chacun de ses membres. Le club engageant un rameur hors catégorie d'âge sera responsable des actes et faits de courses de son rameur. Le RSNM décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident concernant un rameur hors catégorie d'âge.
7. Les catégories de bateaux **lourds** (canoë 1X +22kg, canoë 2X +45kg, canoë 3X +65kg, 1X +19kg, 2X + 42kg) ainsi que **tous** les barreurs devront se présenter au pesage dans le hangar à bateaux du RSNM **1 à 2 heures** avant leur départ.
Les bateaux non pesés seront automatiquement classés dans la catégorie légère correspondante.
Les bateaux seront pesés vides de toute charge ou lest*. Une tolérance maximale de 500g sera appliquée.
***Toute équipe tentant de faire peser son embarcation avec du lest, sera automatiquement disqualifiée et ne pourra prétendre au départ, ni au remboursement de son inscription.**
8. INSCRIPTIONS : date limite le mardi 20 avril 2021 à 18 heures.
Les lettres d'engagement devront préciser le type de bateau, le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe du (des) rameurs ou rameuses. Les inscriptions se feront par mail à philippe.wenric@hotmail.com.
9. TIRAGE AU SORT le lundi 26 Avril à 19 heures à Parc de la Boverie, 1 à 4020 Liège.
10. FORFAITS avant le lundi 26 Avril à 18 heures, adressé à philippe.wenric@hotmail.com.
11. Toute modification ou inscription tardive doit être signalée au plus tard 48h avant le début de l'épreuve. Toute modification ou inscription tardive signalée dans les 48h précédent le début de l'épreuve entraînera le reclassement de l'entièreté du bateau en catégorie « Senior A »
12. NUMEROS d'ETRAVE & DOSSARDS : le numéro d'étrave sera fixé à la pointe du bateau et le dossard au dos du rameur de proue. Ils seront retirés au club-house à partir de 10h.30 contre une caution de 10 Euros.
13. DROIT d'INSCRIPTION : 5 Euros par siège pour les masters, 2.50 Euros pour les seniors et juniors.
14. PENALITES : les équipes prenant un faux départ seront pénalisées de 15 secondes
15. EQUIPES EN COURSE : l'épreuve se déroulera selon le code des courses de la F.R.B.A. et plus particulièrement en application de son chapitre XV relatif aux courses de longue distance pour ce

qui n'est pas prévu au présent règlement. Les bateaux seront derrière la ligne de départ au moins 10 minutes avant l'heure du 1^{er} départ. Ceux rejoignant l'embarcadère après l'arrivée ne peuvent gêner les concurrents encore en course. Tous les bateaux attendront que le dernier soit arrivé avant de revenir sur le champ de course. En cas d'avarie, l'équipe est tenue de quitter le champ de course. Les bateaux sur le point d'être dépassés doivent céder le passage en s'écartant de la trajectoire du bateau qui les remonte suffisamment tôt.

16. CLASSEMENT : il est établi selon l'ordre d'arrivée, en tenant compte des pénalités éventuelles.
17. PRIX : Un prix sera attribué au 1^{er} et au 2^{ème} du classement général. Un prix sera également attribué au 1^{er} junior, au 1^{er} senior et au 1^{er} Master. Le 1^{er} bateau de chaque type, toutes catégories de rameurs (euses) confondues recevra également un prix, pour autant qu'au moins trois bateaux du même type aient pris le départ. Les prix ne seront pas cumulatifs

Approuvé F.R.B.A.

Le Secrétaire,

Le Président,

Goedgekeurd door de
Koninklijke Belgische RoeiBond
Approuvé par la
Fédération Royale Belge d'Aviron

Philippe WENRIC

Franck BOUVET

Charles Henri Dallemagne
Secretaris, Generaal - Secrétaire Général
K.B.R. 1887
Roëien
F.R.B.A.
Aviron



Secrétaire de la régata :

Mr Philippe WENRIC

Les Favennes, 4

B4550 NANDRIN

Tél : +32(0)477/37.26.29

E.mail : philippe.wenric@hotmail.com

PLAN DU PARCOURS HANDICAP DE LA MEUSE.



Le Virage se fait après le Pont de Fragné !!!!!